

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)
du projet de rénovation urbaine des quartiers « Puits-la-Marlière, Derrière-les-Murs
de Monseigneur » à Villiers-le-Bel et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme
de la commune de Villiers-le-Bel

En application de l'arrêté préfectoral n°2024-18000 du 18 octobre 2024, le projet de rénovation urbaine des quartiers « Puits-la-Marlière, Derrière-les-Murs de Monseigneur » sur la commune de Villiers-le-Bel est soumis à une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Ce projet de déclaration d'utilité publique prévoit la scission de copropriétés et le retrait d'emprises expropriées de leur propriété initiale, conformément à l'article L 122-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel, **du mardi 12 novembre 2024 à 09h00 au vendredi 13 décembre 2024 à 17h00 inclus.**

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Villiers-le-Bel – 32, rue de la République – 95 400 Villiers-le-Bel.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération appartient à Grand Paris Aménagement (GPA).

Mme Annie POIRET, commissaire des armées en retraite, est désignée commissaire-enquêtrice. Monsieur François DURAND est désigné commissaire enquêteur suppléant.

La commissaire-enquêtrice siégera et recevra en personne, les observations du public à la mairie de Villiers-le-Bel :

–	Mardi	12	novembre	2024	de	14h00	à	17h00
–	Mercredi	20	novembre	2024	de	09h00	à	12h00
–	Vendredi	29	novembre	2024	de	09h00	à	12h00
–	Vendredi	13	décembre	2024	de	14h00	à	17h00

Pendant le délai précité :

– le dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse de GPA, le dossier de mise en compatibilité du PLU de Villiers-le-Bel, les avis et le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint à la Mairie de Villiers-le-Bel a est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

– le dossier mentionné ci-dessus est également consultable :

- en préfecture du Val-d'Oise sur rendez-vous (Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise – Service Urbanisme et Aménagement Durable – Pôle Aménagement Opérationnel, 5 avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE) ;
- sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise : **www.val-doise.gouv.fr** à la rubrique « Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP » ;
- vers un lien internet depuis le site internet de la ville de Villiers-le-Bel : **<https://www.ville-villiers-le-bel.fr/1694/agir-ensemble/amenageons-la-ville/enquetes-publiques-d-urbanisme.htm>**

– les observations du public devront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Villiers-le-Bel,
- soit adressées par correspondance, pendant la durée de l'enquête, à la commissaire-enquêtrice, en mairie de Villiers-le-Bel,
- soit exprimées oralement à la commissaire-enquêtrice au cours des permanences,
- soit consignées sur le site dédié au projet : **<https://www.registre-numerique.fr/dup-mecdu-villiers-le-bel>**
- soit envoyées par voie électronique à l'adresse électronique suivante : **dup-mecdu-villiers-le-bel@mail.registre-numerique.fr**

Au terme des enquêtes, le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice sur l'utilité publique ainsi qu'une copie du procès-verbal des opérations et un avis motivé de la commissaire-enquêtrice concernant l'enquête seront transmis :

- au préfet du Val d'Oise,
- à Grand Paris Aménagement,
- à la commune de Villiers-le-Bel,

pour y être tenus, sans délai, à la disposition du public pendant au minimum un an à compter de la clôture des enquêtes.

Ces documents seront consultables sur le site des services de l'État : **www.val-doise.gouv.fr** à la rubrique « Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP ».

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande au préfet du Val d'Oise (Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise – Service Urbanisme et Aménagement Durable – Pôle Aménagement Opérationnel).

Toute information sur le projet de rénovation urbaine des quartiers « Puits-la-Marlière, Derrière-les-Murs de Monseigneur » à Villiers-le-Bel pourra être demandée à Grand Paris Aménagement à l'adresse suivante :Grand Paris Aménagement – Direction territoriale Grand Paris Nord -Parc du Pont de Flandre – Bâtiment 033 -11 rue de Cambrai – CS 10052 -75 945 PARIS Cedex - **contact-plmdlm@grandparisamenagement.fr**

À l'issue de l'enquête d'utilité publique, le préfet appréciera et déclarera ou non l'utilité publique de l'opération, ainsi que la mise en compatibilité avec le plan local d'urbanisme.